

Bulletin Financier.

Table of financial data including market news, stock prices, and exchange rates. Includes sections like 'Les cotations', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

Bulletin Commercial.

Table of commercial data including market news, commodity prices, and exchange rates. Includes sections like 'Cotations de la Bourse', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

Table of commodity prices for various goods such as sugar, coffee, and other raw materials. Includes sections like 'Cotations de la Bourse', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

Table of commodity prices for various goods such as sugar, coffee, and other raw materials. Includes sections like 'Cotations de la Bourse', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

Table of commodity prices for various goods such as sugar, coffee, and other raw materials. Includes sections like 'Cotations de la Bourse', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

Table of commodity prices for various goods such as sugar, coffee, and other raw materials. Includes sections like 'Cotations de la Bourse', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

Table of commodity prices for various goods such as sugar, coffee, and other raw materials. Includes sections like 'Cotations de la Bourse', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

Table of commodity prices for various goods such as sugar, coffee, and other raw materials. Includes sections like 'Cotations de la Bourse', 'Marché des Bourses', and 'Cotations de la Bourse'.

NOMS Des Rues

Qui ont été changés. PREMIER DISTRICT. Foucher, (compagnant à Poydras), maintenant Constante. Martin, maintenant Willow. Poiri, maintenant Poe.

DEUXIEME DISTRICT. Wilson, maintenant Sorantino. Oak, maintenant Orchid. St-Jean, maintenant Bell.

TROISIEME DISTRICT. Livaudais, maintenant Buchanan. Poiri, maintenant Home.

QUATRIEME DISTRICT. Harmonie (anciennement à Chestnut). Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson).

CINQUIEME DISTRICT. Barthélemy, maintenant Bermuda. Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.

SIXIEME DISTRICT. Levee, maintenant Tchouppitolas. Cheval, maintenant Belleville.

SEPTIEME DISTRICT ET NOUVEAU CARROLLTON. Architecte, N. C., maintenant Apollonia. Bernadotte (de Dozimeon au Aptroit à N. Line), maintenant Protection.

THE NEW ORLEANS BEE. A Daily Newspaper established on the 1st of September, 1827 and historically known throughout Louisiana and the neighboring States. The Bee is now published exclusively in French and is the acknowledged organ of the Franco-American population.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 42-43 - Division 2 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.

AVIS AU OREANOLEN. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 43-44 - Division 1 - A été par le présent donné aux créanciers de cette succession de toutes autres personnes intéressées d'avoir à décrire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les biens qui leur appartiennent et de les déclarer par écrit au greffe de la Cour d'Orléans, sous le sceau de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour, par un acte qui sera fait et enregistré par le greffier de la Cour.